# Règlement de la course
***REGLEMENT***

## ***1- Généralités***

La Flines- Equipe est une course pédestre organisée par  » l'Athlétisme Club de Flines Lez Râches » qui s'adresse à toute personne ayant une pratique régulière de la course à pied.

2 distances de course sont proposées : 5 km et 10 km, toutes deux en duo. **Vous n'êtes pas obligés d'arriver ensemble, chacun peut faire sa course à son rythme. Les 2 temps seront additionnés à l'arrivée.**

La gestion informatique des courses sera assurée à l'aide de PUCES au pied qu'il faudra restituer.

## ***2-Accueil et horaires***

La salle des fêtes avenue Léo Lagrangre à Flines Les Râches est le quartier général de la course.

. Accueil le 05 Mai 2024 à partir de 7h30

. Lieu de départ et d'arrivée des courses

. Lieu de retrait des dossards

. PC course

. Vestiaires et douches disponibles AU STADE

. Toilettes

. Animation

. Parking

Départ du 5 km à 10 h 00 et du 10 km course à 10h05

Départ du 14 km marche à 8h30 et du 7 km marche à 9h30

## ***3-Catégories***

Pour le 5 km, la course sera ouverte à partir des Minimes nés en 2009-20010 jusqu'aux Masters.

Pour le 10 km, la course sera ouverte à partir des Cadets nés en 2007-2008 jusqu'aux Masters.

## ***4-Licences-Certificat médical***

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport , la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- d'une licence Athlé Compétition,Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un pass « j'aime courir »délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

-ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération uniquement agréée :

FCD : fédération des clubs de défense

FFSA : fédération française du sport adapté

FFH : fédération française handisport

FSPN : fédération sportive de la police nationale

ASPTT : fédération sportive des ASPTT

FSCF : fédération sportive et culturelle de France

FSGT : fédération sportive et gymnique du travail

UFOLEP : union française des œuvres laïques d'éducation sportive

**Sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition.**

Ou **pour les majeurs** un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Ou **pour les mineurs** : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports . Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative ( QUESTIONNAIRE JOINT CI-DESSOUS ). A défaut elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF , doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers

Le droit d'inscription pour les courses est de : 14€ (par duo) pour le 5 km et de 20€ (par duo) pour le 10 km.

Le droit d'inscription pour la marche est de 3€ par personne.

Les droits d'inscription resteront acquis en cas de désistement.

ATTENTION : en cas de conditions météo trop défavorables, l 'ACF se réserve le droit de retarder le départ des courses ou de modifier le parcours et les barrières horaires, voire d'annuler la course sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

## ***5- Inscriptions sur place et Retrait des dossards***

### ***5.1 LES INSCRIPTIONS auront lieu :***

. Le samedi 13 avril de 14h à 18h à Décathlon Lambres Lez Douai

. Le samedi 04 mai de 14h à 18h au stade de Flines. (majoration de 2 euros par coureur)

. Inscriptions en ligne sur https://www.njuko.net/laflinesequipe2024

. Inscription par courrier à envoyer avant le 30 avril 2024, bulletin d'inscription sur le flyer et téléchargeable sur le site : https:/athletismeclubflineslezraches.wordpress.com

Les inscriptions en duo devront obligatoirement avoir un nom d'équipe.

Si vous n'avez pas de binôme laissez le hasard et l'organisation décider à votre place.

### ***5.2 LE RETRAIT DES DOSSARDS aura lieu :***

. Au club house de l'ACF au stade avenue Léo Lagrange le samedi 4 mai 2024 de 14h à 18h ou le jour de la course dans la salle des fêtes entre 8h00 et 9h30.

## ***6-Récompenses***

Lots aux 100 premiers duos inscrits remis lors du retrait du dossard.

Récompenses aux 3 premiers au scratch dans les 3 catégories de duos (HH -FF -MIXTE) indépendamment de la catégorie d'âge, soit 36 récompenses.

TOMBOLA : BON D'ACHAT CHEZ DECATHLON

## ***7- Assurances- Couverture médicale***

L'organisateur est couvert par une police d'assurances souscrite auprès de la MAIF

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.

## ***8- Assistance médicale***

Les secouristes (CROIX ROUGE) seront sur place afin d'assurer l'assistance médicale.

## ***9- Droit à l'image***

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve comme il renonce à tous recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agrées pour l'utilisation faite de son image.

## ***10-Ravitaillement***

Un ravitaillement sera proposé sur la distance du 10 km et sera placé à mi parcours.

Un ravitaillement final est également prévu à l'arrivée des concurrents.

## ***11-Photos et classements***

Les classements seront disponibles sur place et sur le site du club au plus tard le lundi 8 mai.

Les photos seront disponibles sur notre site dès le lendemain.

## ***12-Acceptation du règlement et de l'éthique de la course***

La participation à La Flines- Equipe entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course et accepte de recevoir la publicité de notre sponsor officiel.

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera pénalisé ou disqualifié.

Tout coureur qui cherche à tricher sera immédiatement mis hors course. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper.